

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** - (1993)  
**Heft:** 57: Edouard-Marcel Sandoz  
  
**Rubrik:** Nouvelles fédérales

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

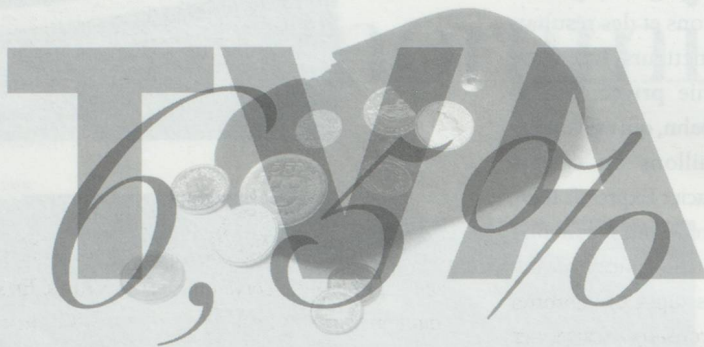
**Download PDF:** 04.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VOTATIONS

RÉSULTAT DES VOTATIONS DU 29 NOVEMBRE 1993

## Oui à la TVA de 6,5%



**L**a Suisse aura donc une TVA à 6,5% dès 1995. Après 3 refus, 66,7% des électeurs ont approuvé le passage de l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA) à la Taxe à Valeur Ajoutée (TVA) - le Valais étant le seul canton à refuser ce passage. 57,8% des votants ont accepté un taux de TVA à 6,5%, en dépit de l'opposition du Jura, de Genève, du Tessin, du Valais et de Schwyz qui ont tous voté "non". Accepté aussi (par 62,7% des voix) la possibilité pour la Confédération d'augmenter le taux de la TVA de 1% en

cas de problème de financement de l'AVS. Ce changement de système fiscal devrait rapporter à la Confédération 1,4 milliard de frs. s. de recettes supplémentaires, puisque les services, ainsi que les agents énergétiques (tels les combustibles et l'électricité) échappaient jusque-là à l'imposition. Entreprises et consommateurs paieront donc la TVA, qui touchera 74.000 entreprises de plus (restaurants, cafés, détaillants, coiffeurs, ingénieurs et architectes). Seront par exemple exemptés

plusieurs secteurs d'activité: la santé, l'éducation, les assurances, les banques, les artistes, les agriculteurs et les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépassera pas 75.000 frs. s. annuellement. Le 4ème objet des votations, concernant l'arrêté fédéral sur les impôts de consommation spéciaux a été lui aussi approuvé, par 60,7% des électeurs. Les droits de douane perçus sur les véhicules et les huiles minérales seront donc transformés en impôts spéciaux. Enfin, les deux initiatives visant à interdire la publicité pour tabac et l'alcool ont été largement refusées, respectivement par 74,4% et 74,7% des voix. Participation aux votations : 44,7%.

## Où l'on reparle du F/A-18

**P**romis, juré, l'acquisition de l'avion de combat américain F/A-18 aura des retombées économiques sur la Suisse. Des commandes aux entreprises suisses, pour 2 milliards de frs.s., avaient été prévues par contrat et cela avait d'ailleurs été un des arguments militant en faveur de l'achat de cet avion. Qu'en est-il aujourd'hui ? Trois cantons se partagent 50% des commandes passées à l'industrie suisse (pour un montant total de 553 millions de frs.s.). L'Argovie se voit adjudger 23% de ces 553 millions, Zurich 18,5% et Lucerne 12%. Genève en touche 8%, Fribourg 3% et Vaud...1,8%. Quant au Tessin, il ne perçoit que l'ombre d'une miette de cette manne : 1%. Juste pour dire qu'il n'a pas été oublié. Pourtant, le Département Militaire Fédéral (DMF) reste optimiste, tout en indiquant que cette répartition pour le moins déséquilibrée reflète la carte industrielle de la Suisse. De plus, on ne se trouve qu'au début du processus, qui doit s'étendre jusqu'en 2003. Reste la question des retombées directes, qui concernent la participation suisse à la construction proprement dite des 34 avions. Ce programme est évalué à 311 millions de frs.s., dont la Suisse romande ne devrait percevoir que 13% : c'est ainsi qu'une fabrique genevoise assure la fabrication des pièces de réacteurs. On observe le même pourcentage au Tessin, où l'entreprise Ambrosetti de Mano fabriquera les roues et les freins du train d'atterrissage avant des F/A-18. ■



NOUVELLES FÉDÉRALES

LE MESSENGER SUISSE  
DÉCEMBRE 93

8

Publicité

## THOMAS SERVET

PSYCHOLOGUE  
PSYCHOTHERAPEUTEDIPLOMÉ D'ÉTUDES SUPÉ-  
RIEURES SPÉCIALISÉES DE  
PSYCHOLOGIE CLINIQUETHÉRAPIE-CONSEIL-SOUTIEN  
ACCOMPAGNEMENT EN  
LANGUE FRANÇAISE  
OU ALLEMANDE9 RUE DORIAN. PARIS 12<sup>ÈME</sup>  
TÉL. 43.45.08.89

Publicité



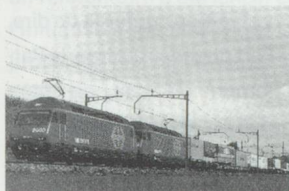
## à la Reine Astrid

Votre Chocolatier  
depuis 1935Réputé pour ses chocolats,  
truffes et marrons glacés,  
les "incontournables".33, rue Washington. 75008 Paris  
Tél. 45.63.60.39. Fax 45.62.86.10

## Intégration

Il y avait l'ASIN (Association pour une Suisse Indépendante et Neutre), qui, sous la houlette de Christoph Blocher, s'était battue contre l'entrée de la Suisse dans l'Espace Economique Européen. Désormais, il y a aussi l'ASPO, l'Association pour une Suisse Ouverte. Cette toute nouvelle association est encore au stade du recrutement : 35 à 50 adhésions parviennent ainsi quotidiennement à son siège installé dans la région de St Gall. Début novembre, soit un mois après le lancement des inscriptions, 1000 personnes avaient déjà adhéré : un chiffre encore mineur si on le compare aux 16000 membres de l'ASIN, mais qui vient s'ajouter à ceux des autres groupements pro-européens - comme l'Union Européenne de Suisse ou "Né le 7 décembre 1992". ■

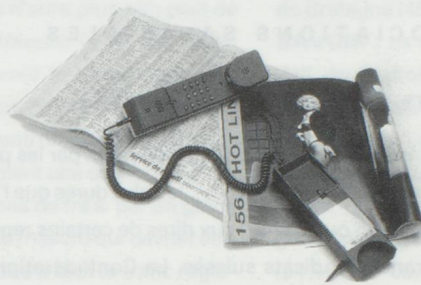
## Suisse-CEE



Les Douze donnent à la Commission Européenne l'autorisation d'entamer des négociations bilatérales avec la Suisse sur le transport et la libre circulation des personnes. Les discussions seront ardues : si la Suisse espère beaucoup des négociations sur le transport, elle n'entend par contre pas céder de terrain sur la question de la libre circulation des personnes. ■

## Sondage

Un sondage réalisé par Isopublic auprès de 1088 personnes révèle que, pour 89% des Suisses, le chômage reste la question la plus préoccupante. Suivent les questions liées à la drogue (73%) et aux requérants d'asile (69%). L'Espace Economique Européen n'arrive qu'en quatrième position et n'interpelle que 32% des personnes interrogées. Mais à la question "Quelle Suisse en l'an 2000", 44% des personnes consultées répondent que le pays sera intégré à l'EEE, 17% qu'il sera membre de la CE et 26% pensent au contraire que la Suisse aura choisi la voie solitaire. ■



Félix Rosenberg, directeur général des PTT, paye très cher le 156, ce numéro de téléphone qualifié de "rose". Il vient en effet d'être condamné, pour complicité de pornographie et de publication obscène, par le Tribunal correctionnel de Lausanne à 2 mois de prison avec sursis et à 20.000 frs.s. d'amende, plus les frais aux dépens (environ 25.000 frs.s.), tandis que les PTT ne se voient confisquer qu'un franc symbolique, sur le pactole de 70 millions de frs.s. apporté par le 156. Un verdict qui va contre le réquisitoire du procureur général, qui demandait que soient confisqués aux PTT 11 millions de frs.s. et que seule une amende soit infligée à son directeur. Mais le Tribunal en a jugé autrement. Il a estimé en effet que le directeur était totalement responsable des faits et qu'il s'était fait le complice des exploitants d'un service (le 156) diffusant des messages pornographiques sans prendre de précautions pour le rendre in-

accessible aux adolescents. Lancé en 1991, ce service dit "télékiosque", a été rapidement envahi par les messages roses. En septembre 1991 déjà, le Ministère public alertait la direction des PTT sur ce que le 156 avait d'illégal. Les messages en eux-mêmes ne sont pas illégaux. Mais qu'ils puissent être écoutés sans problèmes par les adolescents est illégal. Les PTT auraient donc dû mettre en place un système de filtrage, ce qui n'a pas été fait, faute d'entente entre la Régie et les exploitants. Les responsables avaient le choix entre deux systèmes : soit mettre en place une hôtesse qui aurait filtré les appels, soit proposer à leurs clients un système codé. Jugé sans doute trop coûteux, ces moyens n'ont pas été mis en place. Et le Ministère public vaudois, têtue, a été jusqu'au bout. Les PTT, qui ont de suite doté leurs clients de décrodeurs, ont annoncé leur intention de faire recours au juge-ment. ■

## SPORT

### Coupe du monde de football

On retient son souffle : l'équipe suisse s'est qualifiée pour la coupe du monde de football, battant l'Estonie par 4 buts à 0, marqués par Chapuisat, Ohrel, Knup et Bregy. Après un match nul, l'équipe de Hodgson n'avait pas droit à l'erreur si elle voulait se retrouver aux USA. Le 17 novembre dernier, le stade du Hardturm (ZH) était comble et les quelque 20.000 places disponibles n'ont pas suffi - il y

a eu 50.000 demandes dès les 3 premiers jours de mise en vente des billets. Une belle revanche pour l'équipe suisse de foot, qui n'avait pas eu de sponsor depuis 30 ans : aujourd'hui, ils se battent à sa porte. Cet engouement soudain pour le foot fait rêver les amateurs du ballon rond à des stades rénovés (bon nombre d'entre eux tombent en ruine, faute d'argent) et à un regain d'intérêt de la part des enfants. ■

### Transfert

Le Brésilien Anderson Da Silva (22 ans), sacré meilleur butteur du championnat suisse 92-93 avec 20 buts marqués, est transféré à l'Olympique de Marseille. Son club, le Servette de Genève, l'a "prêté" jusqu'à la fin de la saison. ■

## NÉGOCIATIONS SALARIALES

## Un hiver difficile

Les négociations salariales, menées actuellement par les partenaires sociaux, s'annoncent difficiles : "les plus dures que l'on ait connues depuis 15 ou 20 ans", aux dires de certains représentants de grands syndicats suisses. La Confédération a d'ores et déjà donné l'exemple en refusant d'accorder la pleine compensation du renchérissement : les 140.000 fonctionnaires de la Confédération recevront 1,7% d'augmentation seulement, ce qui représentera une économie de 210 millions de frs.s. pour le Gouvernement fédéral. Une attitude suivie dans plusieurs secteurs d'activité, en dépit des accords obtenus par les employés bancaires - ils bénéficieront d'une augmentation de 3% correspondant au renchérissement et 1% supplémentaire ira aux employés méritants - ou par ceux de Migros qui accordera 2% d'augmentation générale et 1,4% aux salariés méritants. Ailleurs, que ce soit dans le secteur des assurances, de l'industrie ou du bâtiment, il est fortement question de ne pas accorder ces fameux 3% de compensation du renchérissement, pourtant garantis par convention collective. En 1992 déjà, les employés de plusieurs secteurs d'activité avaient vu leurs acquis rognés, perdant là tout ou partie du 13ème mois, acceptant là une baisse du taux de compensation. Aujourd'hui, l'heure n'est plus au consensus systématique. Le Syndicat Industrie & Bâtiment (SIB) dénonce "une attaque en règle contre les salaires". Même son de cloche à l'Union Suisse des Travailleurs, qui accuse des entreprises bien portantes, comme les groupes pharmaceutiques par exemple, de vouloir profiter du climat de crise pour imposer leurs conditions, alors "qu'elles ont réalisé de confortables bénéfices". C'est ainsi que Ciba, Sandoz et Hoffman-La Roche concèdent 1,5% d'augmentation générale et 1,5% de prime au mérite. On le voit, l'évolution du système de paiement va vers l'abandon de l'augmentation systématique pour tous, pour privilégier l'attribution d'augmentations dites "au mérite". Comme la COOP, qui n'accepte pour l'instant de n'accorder que 1% d'indexation et 0,75% à titre individuel. Les employés de la coopérative ont refusé de signer cet accord et menacent de faire grève. Le climat est tout aussi tendu, que ce soit dans le secteur horloger, où les syndicats réclament 3,6% d'augmentation, ou dans le secteur du bâtiment où aucune solution ne semble pour l'instant avoir été trouvée. La Société Suisse des Entrepreneurs, qui regroupe 2600 entreprises et en représente 1500 autres, refuse l'indexation des salaires à 3% et parle même de dénoncer la convention collective qui lie les entrepreneurs à quelques 500.000 employés. Toutes ces remises en question inquiètent fortement les responsables syndicaux qui parlent d'entamer une grève dure, remettant ainsi en question le devoir de la paix du travail, prévu par maintes conventions collectives. Ce serait une première, plus de 55 ans après son introduction en 1937 dans l'industrie des machines. ■

## Des retraités au travail

En Suisse, 145.000 personnes continuent à travailler bien qu'elles bénéficient déjà de tout ou partie de leur retraite. Les plus nombreuses sont les femmes (75.000). Plus de la moitié de ces "rentiers" travaillent comme salariés, l'autre moitié est constituée d'indépendants ou de personnes employées dans une entreprise familiale. Les milieux syndicaux et patronaux, pour une fois d'accord, s'insurgent contre cet état de fait : ces 145.000 personnes - ou au moins celles qui n'ont pas besoin de travailler pour vivre - devraient libérer ces emplois pour les 174.000 chômeurs que compte la Suisse. Voilà un jugement lapidaire pour un problème complexe. Car, si on connaît le chiffre de rentiers qui travaillent, on ignore tout de leurs motivations. L'on peut douter, par exemple, que les 75.000 femmes encore en activité occupent des postes à haute responsabilité. On les imagine plutôt dans des emplois mal rémunérés. Il y a donc fort à penser que ceux qui jouent les prolongations le font soit par nécessité financière, soit pour aider à sauvegarder une entreprise familiale. Ou encore, parce que tel est leur bon plaisir : pourquoi les en empêcher ? Il reste que l'on assiste à l'heure actuelle à une attaque en règle contre les personnes âgées. Peter Tschopp (PRD/GE) trouve qu'elles coûtent trop cher aux assurances et veut créer pour elles une caisse-maladie spéciale. Silvano Möckli, politologue attaché à la Hochschule de St Gall, constatant que la population suisse vieillit, craint les votes trop conservateurs des per-

sonnes âgées et propose par conséquent d'accorder un droit de vote proportionnel à l'âge : plus la personne est âgée, moins son vote compte. ■

**NDLR :** Les idées exprimées par Silvio Möckli ont suscité - on s'en doute - de violentes réactions. Nous donnerons des détails à ce sujet dans notre prochain numéro.

## Emploi

"Quand le bâtiment va, tout va", a-t-on coutume de dire. Fort de cette maxime, le Parlement décidait, en mars dernier, d'apporter son soutien financier au secteur de la construction, mis à mal par la récession : 200 millions ont été ainsi dégagés, pour inciter - le bonus à l'investissement - les cantons et les communes à investir dans la construction et les rénovations. Le Conseil Fédéral vient de rendre public un premier bilan de cette opération. Les premiers résultats sont, à tout prendre, encourageants. Le bonus à l'investissement pourrait, à lui seul, générer un volume de commandes de 1,7 milliard de frs.s. De plus, les crédits débloqués pour la construction et l'aide à l'accession à la propriété de logements ont provoqué des commandes pour un montant de 700 millions de frs.s. Les mêmes mesures ayant été prises pour l'agriculture, des commandes de 250 millions de frs.s. ont été passées. Ces investissements sont les bienvenus : ils contribueront à sauver quelque 30.000 emplois, soit 2,5% de la totalité des places dans le secteur du bâtiment. ■



NOUVELLES  
FÉDÉRALES

LE MESSENGER SUISSE  
DÉCEMBRE 93

## NOUVELLES en bref

**AUX URNES** : Les prochaines votations fédérales auront lieu le 20 février 1994 prochain. Toutes sont du ressort du Département Fédéral des Transports, de l'Energie et de la Communication. Cinq objets seront proposés au vote. Il faudra décider si l'on conserve ou non (à partir de 1995) la taxe sur les poids lourds (2 objets) ainsi que la vignette pour les autoroutes qui serait, en l'occurrence, augmentée d'un tiers. Les 2 derniers objets concernent la loi sur la navigation aérienne (contre laquelle un référendum a été lancé) et l'initiative populaire "Pour la protection des Alpes contre le trafic de transit".

**REFERENDUM** : L'Association Suisse des Petits et Moyens Paysans veut lancer un référendum contre la modification de la loi sur l'agriculture. Cette modification, adoptée lors de la session d'automne du Parlement fédéral, rend obligatoires les contributions de solidarité aux organisations professionnelles. Une chose que voudrait éviter

à tout prix cette association.

**SOUS SURVEILLANCE** : Les grands barrages suisses sont désormais placés sous haute surveillance. 35 stations d'accélérographes - instruments permettant de mesurer l'accélération du sol lors d'un séisme - viennent d'être installées un peu partout en Suisse, notamment dans le Valais, les Grisons et à Bâle. Les grands barrages de Mauvoisin (VS), Grande Dixence (VS), Mattmark (VS) et Punt dal Gall (GR) ont été l'objet d'une attention toute particulière. Les nouveaux appareils mis en place apporteront un supplément d'informations à celles fournies par les sismographes, empêchés par leur trop grande sensibilité de fournir des renseignements complets lors de secousses sismiques de forte intensité.

**CFF** : La Régie fait, elle aussi, des économies. La dernière en date : la suppression des contrôleurs dans les trains régionaux. 6 lignes régionales sont actuellement déjà exploitées sans contrôleurs et, parmi elles, les lignes Genève-Lausanne-Aigle, Monthey-Sion, Fribourg-Berne-Thoune, Bienne-Berne et Neuchâtel-

Bienne. Dès le 30 janvier prochain, la ligne 5 du RER zurichois n'aura plus non plus de contrôleurs. Le 29 mai 1994, ce seront 18 lignes régionales qui seront à leur tour privées de contrôleurs. Les CFF escomptent une économie de 20 millions de frs.s. par an grâce à cette mesure qui devrait être étendue à tout le trafic régional dès 1996. 640 à 1100 emplois vont ainsi disparaître, sur les 2700 actuels. En outre, 30 des 50 dépôts de contrôleurs devraient disparaître : à terme, sur les 10 dépôts que connaît la Suisse romande, ne subsisteraient que ceux de Genève, Lausanne, Brigue, Bienne et Berne. Quant aux éventuels resquilleurs, ils sont prévenus : des contrôles sporadiques seront effectués et toute fraude sera passible d'une amende de 50 frs.s.

**MADE IN FRANCE** : En France, 333 sites industriels appartiennent à hauteur d'au moins 22% à un groupe suisse. Le nombre des implantations suisses en France connaît du reste une nette augmentation depuis le milieu des années 80, ce qui place la Suisse au quatrième rang des investisseurs étrangers, der-

rière les USA (1225 sites), l'Allemagne (669 sites) et la Grande Bretagne (452 sites).

**SAVOIR** : La forêt recouvre 29% du territoire helvétique. 26% des forêts appartiennent à des privés. Les 74% restant appartiennent à 3.857 propriétaires "publics" : les bourgeoisies et les corporations (54%), les communes politiques (37%), les cantons (7%) et la Confédération (2%).

**REVISION** : La Commission de la Sécurité du Conseil National adopte la révision de la loi sur la taxe militaire dans la version du Conseil des Etats. Dans cette version, sera exemptée de la taxe militaire toute personne inapte au service, qui perçoit une rente ou une allocation de l'assurance invalidité.

La Commission a par contre refusé une initiative de Peter Tschopp (PRD/GE) qui proposait de créer une nouvelle institution fédérale de prise en charge des personnes âgées. Cette prise en charge se serait limitée aux domaines administratifs et financiers. La Commission trouve cependant l'idée intéressante, mais estime qu'il faudrait étudier d'autres modèles. Elle a donc

## Lutte contre la drogue

Berne enverra, dès 1994, des policiers dans les principaux centres mondiaux de la drogue. Leur rôle ? Assurer les communications entre la Suisse et leur pays hôte, informer les autorités pénales dudit pays (on reproche à la Suisse la complexité de son système juridique), les assister dans toutes les démarches juridiques relatives à notre pays ou concernant les demandes d'extradition. Inversement, ils aideront la justice helvétique lorsque celle-ci se rendra sur place. Enfin, ils devront nouer des contacts avec les bureaux

nationaux d'Interpol et les officiers de liaison des Etats tiers. Plus que des policiers, ils seront en fait des coordinateurs. Les premiers policiers seront envoyés à Washington et au centre d'Interpol à Lyon dès l'an prochain. Trois postes devraient être pourvus en 95, cinq autres en 96. Economies obligent, le Conseil Fédéral ne peut créer de poste réellement. Il doit attendre que des postes se libèrent au Département Fédéral de Justice et Police pour pouvoir nommer ces policiers "new look". ■

## Etranger



Le pavillon suisse de l'exposition universelle organisée à Taejeon (Corée du Sud) a connu un beau succès. 2 millions de personnes l'ont visité, durant les 3 mois que dura l'exposition. De plus, il a été élu par une chaîne de TV coréenne "la construction la plus populaire" parmi toutes celles édifiées par les 128 pays présents. 14 millions de personnes ont visité l'exposition de Taejeon - les organisateurs en attendaient 10 millions. ■

adopté un postulat qui invite le Conseil Fédéral à rédiger un rapport proposant plusieurs variantes.

**À VELO :** La 1ère carte de cyclotourisme de la Suisse vient de paraître, grâce à l'initiative de l'Association Transports et Environnement (ATE). Dessinée à l'échelle 1:275.000, elle propose les plus belles promenades à faire à vélo. Tout y est : l'état des routes, l'intensité du trafic, les dénivelés, les auberges de jeunesse, les lignes ferroviaires pour ceux qui voudraient profiter du système combiné rail-bicyclette, ainsi que le plan des 14 plus grandes villes suisses.

**CHÔMAGE :** La progression du chômage en Suisse s'est ralentie au mois d'octobre, augmentant de 0,8% (1,8% d'août à septembre). 173.528 personnes sont, en ce mois, sans emploi, ce qui représente un taux de chômage de 4,8% pour l'ensemble de la Suisse. Pour l'OFIAMT, comme pour l'Union des Banques Suisses, ce calme relatif n'est qu'une pause : la barre des 200.000 chômeurs devrait être franchie au printemps prochain. Pessimiste, l'UBS ne prévoit pas d'amélioration de la situation avant 3 ans.

**CONCURRENCE :** La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats ne veut plus entendre parler de "guerre du lait". Elle proposera donc, courant décembre, une série de mesures qui obligeront les fédérations laitières à livrer du lait à leurs concurrents qui viendraient à en manquer. Le fromage devrait également rejoindre la liste des produits laitiers à livrer d'office. En outre, l'Union Centrale des Producteurs de lait perdrait son rôle d'instance décisionnelle, au profit de l'Office fédéral de l'agriculture: une garantie d'indépendance supplémentaire.

**JOUER :** La Loterie romande présente son petit dernier : le "Banco Jass", un mélange de loterie chinoise, de keno et de

jass. Présenté sous forme d'un bulletin, il propose 7 grilles correspondant à 7 mises de 2 frs.s. chacune. Le principe étant que, plus l'on mise, plus on a de chances de gagner gros - de 2 à 20.000 frs.s. La Loterie romande espère, avec ce nouveau jeu de hasard, trouver plus de clients : la Suisse romande arrive bonne dernière dans le classement du jeu en Europe. Quand le Suisse romand dépense 109 frs.s. par an pour le jeu, l'Espagnol dépense 263 frs.s. Il faut rappeler en outre que les bénéfices de la Loterie romande sont répartis entre des oeuvres d'utilité publique des six cantons francophones.

**CANDIDATURE :** Avis aux intéressés : le Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes, qui fête ses cinq années d'existence, recherche

un(e) chef(fe). Son actuelle directrice, Claudia Kaufmann, vient en effet d'être nommée secrétaire générale suppléante au Département Fédéral de l'Intérieur.

**MEDIA :** La presse helvétique souffre particulièrement de la crise. Ainsi, TA Media AG, une société regroupant les activités du "Tages Anzeiger", a-t-elle annoncé la suppression de 250 à 290 emplois, au lieu des 200 prévus cet été. La direction pense qu'elle pourra, par le biais des départs en retraite et des fluctuations normales du personnel, éviter de recourir à trop de licenciements secs.

**CRITIQUES :** Les PTT croyaient bien faire en agrémentant de dessins les quelques 500.000 exemplaires de l'annuaire de téléphone. Le sujet choisi pour l'annuaire ge-



nevois pose problème : deux cheiks, téléphone à la main et appuyés à une limousine, s'exclament, en contemplant le jet d'eau de Genève : "Pétrole transparent". Le dessin n'a fait rire personne, encore moins les principaux intéressés. La délégation à l'ONU de la Ligue des Etats Arabes parle même "d'attitude inamicale et diffamatoire". ■



NOUVELLES  
FÉDÉRALES

LE MESSENGER SUISSE  
DÉCEMBRE 93

12

Publicité

"La Galleria"



Au Châteaubriant  
Monsieur et Madame Bürkli  
Gastronomie Italienne  
23, rue de Chabrol. 75010 Paris  
Téléphone 48.24.58.94

Communiqué

Le Docteur  
Thierry Egger  
Chirurgien-Dentiste  
est heureux de vous  
informer de l'ouverture  
de son cabinet au 73, rue  
de Courcelles 75008 Paris  
Tél. 42.27.37.15

Publicité

## TRAVEL 91

Séjours de ski en Valais  
du 19 au 26 février 1994.

Pour les familles  
à Saas-Almagel (3.950 FF)

Pour les jeunes de 12-16 ans  
à Saas-Grund (3.880 FF)

Voyage, remontées,  
location matériel, cours et  
1/2 pension en hôtel \*\*\*  
compris.

Inscriptions au :  
(1) 60.77.37.45 et 60.46.53.07